

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2024

N° 24/040

JD/RJ/SA

Objet : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (12) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, Mme Marion MARCHAL, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés (5 procurations) :

Mme Sabine DANERI, donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN ;
Mme Brigitte DURAND, donne procuration à Mme Virginie SOSSI ;
M. Patrick VIVOS donne procuration à M. MICHEL GRAMBERT ;
M. Christophe IACOBBI donne procuration à M. Jacques DEPIEDS ;
Mme Pascale SEGUIN donne procuration à M. Michel BRUNET.

Absents excusés (2) :

M. Serge PRATO, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Par délibération n°23/045 en date du 24 novembre 2023, vous avez approuvé le recrutement d'un agent contractuel pour une durée d'un an, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (PEC).

Ce contrat répondait au double besoin de faciliter le retour dans le monde du travail d'un demandeur d'emploi tout en renforçant le secrétariat médical du service de santé au travail du centre de gestion.

Ce contrat s'achève au 31 décembre 2024.

Compte tenu du non-renouvellement annoncé du dispositif PEC dans le projet de loi de finances 2025 d'une part, et, d'autre part, de la nécessité d'assurer le besoin pour une durée supplémentaire d'une année, monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration de recruter un agent contractuel dans le cadre prévu par l'article L332-23 du code général de la fonction publique.

Le conseil d'administration du centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Vu l'article L332-23 alinéa 1/ du code général de la fonction publique ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Où l'exposé du président ;

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20241127-D24_040-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

A l'unanimité à 17 voix pour :

- ✓ **Autorise** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C à temps complet.
- ✓ **Précise** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an mois à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.
- ✓ **Indique** que l'agent devra justifier d'une expérience de secrétariat ou d'un diplôme permettant l'exercice de ce type de mission et que la rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice majoré 387 du grade de recrutement.
- ✓ **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2025.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

A Volx le 27/11/2024



Jacques DEPIERRE
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.